Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_097_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :
En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Yasmina MAUGER représentée par Lenaïc HALLUIN, Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_097_2026 : Délibération n°2026-10-01 : Salle André Vauvert : mise à jour des tarifs de location

1°) Délibération n°2026-10-01 : Salle André Vauvert : mise à jour des tarifs de location

	Tarifs 2026	
	Habitants de Basly :	Particuliers hors Basly :
LOCATION JOURNEE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € Cent euros	200,00 € Deux cent euros
CHARGES DU 15 MAI AU 30 SEPTEMBRE :	20,00 € Vingt euros	20,00 € Vingt euros
CHARGES DU 1er OCTOBRE AU 14 MAI :	50,00 € Cinquante euros	50,00 € Cinquante euros
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros	500,00 € Cinq cent euros

Madame la Maire donne lecture des tarifs de location de la salle André Vauvert, fixés par délibération du 22 janvier 2026. Madame le Maire explique que, ponctuellement, des locations à la demi-journée sont demandées et que d'autre part, les charges forfaitaires facturées pourraient faire l'objet d'un ajustement en tenant compte des périodes printanières et automnales.

Les tarifs actuellement applicables n'ont pas évolué depuis janvier 2025.

Madame la Maire invite les conseillers municipaux à faire part de leurs remarques et observations et propositions.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quatorze votes favorables et un vote contre,

DÉCIDE de déterminer les tarifs location de la salle municipale André Vauvert selon le tableau suivant :

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_097_2026-DE

Tarifs Salle André Vauvert 2026

	Habitants de Basly :	Habitants de la Communauté de Communes Cœur de Nacre :	Extérieurs :
LOCATION JOURNÉE (DE 8H A 20 H) :	100,00 € (cent euros)	150,00 € (cent cinquante euros)	200,00 € (deux cents euros)
LOCATION DEMI-JOURNÉE (DE 8H00 A 14 H00 / DE 14H00 A 20H00) :	50,00 € (cinquante euros)	75,00 € (soixante-quinze euros)	100,00 € (cent euros)
CHARGES DU 1ER MAI AU 30 SEPTEMBRE :	Journée 20,00 € (vingt euros) Demi-journée : 10,00 € (dix euros)		
CHARGES DU 1er OCTOBRE AU 15 NOVEMBRE ET DU 16 MARS AU 30 AVRIL :	Journée : 35,00 € (trente-cinq euros) Demi-journée : 18,00 € (dix-huit euros)		
CHARGES DU 16 NOVEMBRE AU 15 MARS :	Journée : 50,00 € (cinquante euros) Demi-journée : 25,00 € (vingt-cinq euros)		
DEPOT DE GARANTIE :	500,00 € Cinq cent euros		

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

COMMUNE DE BASLY
1 Place Bud Hannam 14610

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_098_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_098_2026 : Délibération n°2026-10-02 : Lotissement LOTISEINE « Les jardins de Basly » - Dénomination des futures voies

2°) Délibération n°2026-10-02 : Lotissement LOTISEINE « Les jardins de Basly » - Dénomination des futures voies

Madame la Maire rappelle que le permis d'aménager pour la création du lotissement Les Jardins de Basly de 33 lots constructibles a été accordé le 1er septembre dernier.

Madame la Maire donne le calendrier des différents travaux avant le dépôt des permis de construire. La desserte des maisons sera assurée par une voie principale, comprenant trois impasses, qui rejoindra l'actuel Chemin du Bac du Port.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à consulter le plan de ces voies nouvelles et à se prononcer sur la dénomination à donner à ces nouvelles voies.

Les propositions déjà reçues sont les suivantes :

- Rue du Launay / Rue des Jardins / Impasse Abbé Le Vaillant
- Impasse des Champs de Lin / Impasse du Bout du Monde
- Rue de la Mue ou Impasse de la Mue / Rue des Carrières ou Impasse des Carrières / Rue Saint-Georges ou Impasse Saint-Georges
- Rue des Jardins de Basly / Soit souvenir : Impasse W. Young / Impasse H. Roach / Impasse M. G. Newberry / Soit rural : Impasse des Bleuets / Impasse des Marguerites / Impasse des Primevères
- Rue des Jardins / Impasse des Frangipaniers / Impasse des Voyageurs / Impasse des Dentellières / Impasse des Rêves.

Madame la Maire rappelle enfin au Conseil municipal que la numérotation des parcelles fera l'objet d'un arrêté municipal et sera intégrée à la base d'adresses nationale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE de dénommer les voies du lotissement LOTISEINE « Les Jardins de Basly » de la façon suivante :

- **Voie principale : Rue du Launay (8 voix pour)**
- **Première impasse à gauche : Impasse du Champ de Lin (10 voix pour)**
- **Deuxième Impasse à gauche : Impasse des Bleuets (11 voix pour)**
- **Troisième impasse à droite : Impasse des Iris (10 voix pour)**

DEMANDE à Madame la Maire (quinze voix pour) de transmettre la présente délibération au service du cadastre.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_098_2026-DE

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_099_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_099_2026 : Délibération n°2026-09-03 : Chemin Rural du Bac du Port : acquisition d'une parcelle pour agrandissement

3°) Délibération n°2026-09-03 : Chemin Rural du Bac du Port : acquisition d'une parcelle pour agrandissement

Madame la Maire expose que, dans le cadre du LOTISEINE « Les jardins de Basly » et de son raccordement à l'actuel « Chemin du Bac du Port », un élargissement de ce chemin, pour sa partie jouxtant la limite Est du futur lotissement est nécessaire.

Un bornage a été réalisé et prévoit la cession à la Commune d'une bande de 165 m².

Madame la Maire présente ce plan de bornage et la parcelle ayant pour références cadastrales section ZB parcelle n°50 (165 m²).

Les propriétaires (M. et Mme Paul MARIE) ont donné leur accord pour que cette cession soit réalisée à l'euro symbolique ; la Commune devra régler les frais d'acte.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE l'acquisition de la parcelle ayant pour références cadastrales section ZB n°50 d'une surface de 165 m² au prix de (1,00 €) un euro symbolique à M. et Mme Paul MARIE pour intégration à l'emprise du Chemin Rural n°6 dit « du Bac du Port »

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant dûment désigné, à signer l'acte authentique en l'étude de Maître Olivier COLIN, notaire à Courseulles-sur-Mer, la Commune supportera ces frais d'acte.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_100_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_100_2026 : Délibération n°2026-09-04 : Anciens bâtiments préfabriqués du groupe scolaire : Proposition financière d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique

4°) Délibération n°2026-09-04 : Anciens bâtiments préfabriqués du groupe scolaire : Proposition financière d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique

Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'en continuité de la résiliation de l'abonnement d'électricité de l'ancien « groupe scolaire » correspondant à l'alimentation des bâtiments préfabriqués de l'ancienne école maternelle, il est programmé de faire procéder à la suppression de ce branchement afin de préparer la démolition de ces bâtiments.

ENEDIS, responsable du réseau d'acheminement d'électricité a établi un devis d'un montant de 1 669,20 € TTC (mille six cent soixante-neuf euros et vingt centimes) pour ces travaux qui consistent à ouvrir une tranchée, neutraliser le câble d'alimentation et refermer la chaussée.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE le devis d'ENEDIS pour la suppression du branchement électrique des bâtiments préfabriqués du groupe scolaire au prix de 1 669,20 € TTC (mille six cent soixante-neuf euros et vingt centimes).

AUTORISE Madame la Maire à signer ce devis et à faire procéder au mandatement des factures correspondantes.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_101_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_101_2026 : Délibération n°2026-10-05 : Commissions municipales : mise à jour des compositions

5°) Délibération n°2026-10-05 : Commissions municipales : mise à jour des compositions

Madame la Maire donne lecture des dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales :

« *Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »

Madame la Maire demande à chacune et chacun des conseillers municipaux de s'assurer de sa présence dans la liste de la (des) commission(s) dans laquelle (lesquelles) son nom doit figurer (cf. liste en annexe).

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE les liste et composition des commissions communales suivantes :

Commission Finances
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Franck LIENART
Catherine FOULON
Samuel MARIE
Elina EUDELINE

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_101_2026-DE

Karine MOUTIER
Virginie VAUVERT
Marlène PORTIER
Isabelle RENOUARD

Commission Voirie - Réseaux - Bâtiments
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Samuel MARIE
Hubert CASTEL
Catherine FOULON
Elina EUDELINE

Commission Petits Travaux Bâtiment
Lenaic HALLUIN
Hubert CASTEL
Jocelyn PETIT
Samuel MARIE

Commission Cérémonies
Lenaic HALLUIN
Franck LIENART
Marlène PORTIER
Catherine FOULON
Virginie VAUVERT
Patrice BOURDIN
Erwan GUILLOUËT

Commission Animation, Associations, Sports et Loisirs
Lenaic HALLUIN
Jocelyn PETIT
Marlène PORTIER
Catherine FOULON
Pascal CARON

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_101_2026-DE

Samuel MARIE
Patrice BOURDIN
Karine MOUTIER
Virginie VAUVERT
Franck LIENART
Delphine BELLAYER
Elina EUDELINE

Commission Communication
Lenaic HALLUIN
Raphaël LECOQ
Marlène PORTIER
Delphine BELLAYER
Patrice BOURDIN
Karine MOUTIER
Catherine FOULON

Commission Fleurs
Lenaic HALLUIN
Catherine FOULON
Karine MOUTIER
Jocelyn PETIT
Franck LIENART

Commission Personnel
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Hubert CASTEL

Commission Basly Demain
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Virginie VAUVERT
Raphaël LECOQ

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_101_2026-DE

Hubert CASTEL
Jocelyn PETIT
Franck LIENART
Catherine FOULON
Patrice BOURDIN
Yasmina MAUGER
Isabelle RENOUARD
Samuel MARIE
Marlène PORTIER
Elina EUDELINE
Karine MOUTIER
Erwan GUILLOUËT
Delphine BELLAYER

Commission Cimetières
Lenaic HALLUIN
Pascal CARON
Patrice BOURDIN
Jocelyn PETIT
Isabelle RENOUARD
Catherine FOULON

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_102_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_102_2026 : Délibération n°2026-10-06 : Repas et cadeaux de fin d'année aux habitants de plus de 70 ans : proposition de la formule 2026

6°) Délibération n°2026-10-06 : Repas et cadeaux de fin d'année aux habitants de plus de 70 ans : proposition de la formule 2026

Madame la Maire revient sur la réunion de la Commission d'Action Sociale et sur les propositions qu'elle soumet au Conseil municipal sur l'organisation du Repas des Aînés et des traditionnels cadeaux offerts chaque année aux habitantes et habitants de la Commune âgés de plus de 70 ans.

Madame la Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur ces propositions de la Commission communale d'action sociale :

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE d'instaurer les conditions de participation suivantes :

- **Les invitations sont individuelles - 15 voix pour**
- **Seul le critère de l'âge est retenu (70 ans et plus au 31 décembre 2026) – les conjoints âges de moins de 70 ans doivent s'acquitter de leur participation au repas - 11 pour et 4 abstentions**
- **Les prestations proposées sont l'invitation au Repas annuel ou la remise d'un bon d'achat chez les commerçants de la Commune - 15 voix pour**
- **Le montant du bon d'achat est de 20,00 € (vingt euros) - 11 voix pour 3 abstentions et 1 contre**
- **Les membres de la Commission Communale d'Action Sociale (7 voix contre 6 et 2 abstentions), les Conseillers Municipaux (13 voix contre et 2 abstentions) souhaitant participer devront payer leur(s) couvert(s)**
- **Le repas du Maire ou de son représentant sera pris en charge (13 voix pour, 1 contre et 1 abstention).**

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

COMMUNE DE BASLY
1 Place Bud Hannam 14610

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_103_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_103_2026 : Délibération n°2026-10-07 : Règlement intérieur du Conseil municipal

7°) Délibération n°2026-10-07 : Règlement intérieur du Conseil municipal

Madame la Maire rappelle l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) : *« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau règlement. Le règlement intérieur peut être déféré au tribunal administratif. »*

Madame la Maire remercie Monsieur LECOQ, conseiller municipal délégué à la Communication, pour avoir proposé une trame de règlement à partir de laquelle le Bureau municipal a décidé de soumettre au vote du Conseil municipal le projet de règlement intérieur 2026-2032 suivant (voir en annexe).

Madame la Maire demande au conseillères et conseillers municipaux de prendre connaissance à nouveau des dispositions prévues dans ce projet de règlement, s'assure qu'elles ne leur posent pas de difficultés de compréhension et demande si des amendements doivent y être apportés.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE le règlement intérieur du Conseil municipal de Basly.

DÉCIDE de son entrée en application au 15 octobre 2026.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 21/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 014-211400445-20261015-DE_104_2026-DE

Département du Calvados
Arrondissement de Caen
Canton de Courseulles-sur-Mer
COMMUNE DE BASLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

Date de convocation :
10 octobre 2026

Date d'Affichage :
10 octobre 2026

Nombre de membres :

En exercice	15
Présents	14
Votants	15

Lequinze octobre deux mille vingt-six à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Lenaïc HALLUIN.

Présent(e)s : Lenaïc HALLUIN, Pascal CARON, Virginie VAUVERT, Jocelyn PETIT, Catherine FOULON, Patrice BOURDIN, Hubert CASTEL, Yasmina MAUGER, Franck LIENART, Raphaël LECOQ, Isabelle RENOUARD, Samuel MARIE, Elina EUDELINE, Karine MOUTIER

Représenté (e/s) : Marlène PORTIER représentée par Isabelle RENOUARD

Excusé (e/s) :

Secrétaire : Elina EUDELINE

ACTE n°DE_104_2026 : Délibération n°2026-10-08 : Installations et maintenance des illuminations festives électriques de fin d'année – Validation de la grille tarifaire du SDEC Energie

8°) Délibération n°2026-10-08 : Installations et maintenance des illuminations festives électriques de fin d'année – Validation de la grille tarifaire du SDEC Energie

Madame la Maire informe le Conseil municipal de l'actuel fonctionnement retenu (depuis deux exercices) pour l'installation des illuminations festives électriques de fin d'année.

La Commune est propriétaire de ses illuminations, achetées au cours des dix dernières années, qui sont remises en état chaque année par les agents techniques.

Leur pose sur les candélabres, équipés des prises prévues à cet effet, est déléguée à un prestataire désigné par le SDEC Energie, qui s'assure du bon fonctionnement des installations, procède aux éventuelles mises en conformité et effectue aussi la dépose de ces motifs lumineux.

Madame la Maire explique que la Commission Animations a décidé de proposer de nouvelles décorations autour de la Place de la Mairie et de proposer aux habitants de s'associer à ces décorations à travers des ateliers.

Madame la Maire explique que sur la base des illuminations installées en fin d'année 2025, la Municipalité ne souhaiterait plus installer que 10 motifs. Elle précise que ce chiffre sera confirmé après choix et vérification de ces dix illuminations. Le Conseil municipal en sera tenu informé.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze votes favorables,

VALIDE les propositions de nouvelles décorations et illuminations de fêtes de fin d'année.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire, Lenaïc HALLUIN

Signé électroniquement.